



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 27 FEVRIER 2024**

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 5.2

Numéro : 094-269400362-20240227

DELCCAS2024.02.27-2-DE

DELCCAS 2024.02.27 - 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 19 décembre 2024.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Sylvain BERRIOS, Président.

Etaient présents : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Monsieur Claude SOUSSY, Monsieur Fabrice CAPRANI, délégués du Conseil Municipal, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Françoise BOUCHEL, Monsieur Jean-Marie MICHEL, Madame Rosa JURADO, administrateurs nommés.

Etaient absents excusés et représentés : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Madame Ghyslaine LOUIS, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Rosa JURADO, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Françoise BOUCHEL, Madame Agnès CORBASSON, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Marie-Ange MOURGÈRE.

Etaient absents excusés : Madame Déborah WARGON, déléguée du Conseil Municipal, Monsieur Christian GITIAUX, administrateur nommé.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2024,

Après examen et en avoir délibéré A l'unanimité

(Monsieur Caprani et Madame Mourgère ne prennent pas part au vote)


Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2023.

Dit que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-Présidente du Centre
Communal d'Action Sociale,




Hélène LERAITRE

Certifié Exécutoire par le Président du **CCAS**

Compte tenu de :

la réception en Préfecture le *28/02/2024*

et de la publication électronique le *29/02/2024*



Pour le Président,
Le Directeur,

